



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**

Présents : **36** Votants : **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 6 / 2015**

**Séance du 25 / 02 /2015**

Le 25 février 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 février 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

**Participations 2015**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations -avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de participations adressées par divers organismes et associations à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes - pour l'année 2015

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 11 février 2015,

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des participations ne prennent pas part au vote ;
- DÉCIDE d'attribuer les participations mentionnées ci-dessous aux différents organismes et associations ;
- AUTORISE son Président à signer les avenants fixant le montant des participations 2015 aux conventions signées antérieurement ;
- AUTORISE son Président à renouveler les conventions arrivées à terme le 31 décembre 2014 et à mandater le montant des participations pour les années 2015 – 2016 et 2017 dans les limites indiquées dans le tableau ci-joint, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire ;
- AUTORISE son Président à mandater ces participations.

**Le Président  
Bernard TANGUY**

IMPUTATION CPTABLER	BENEFICIAIRES	RAPPEL EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	Evolution en % de 2014 à 2015	Proposition commission finances		
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : FINANCES</b>							
6281 AFG 025	ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTERE	26211 hab x 0.056 €	1 467.82 €	28360 hab x 0.057 € (Popu totale INSEE 2014)	1 616.52 €	10.13	1 616.52 €
6281 AFG 025	ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE France (AdCF)	28233 hab x 0.105 € (Popu totale INSEE 2013)	2 964.47 €	28360 hab x 0.105 € (Popu totale INSEE 2014)	2 977.80 €	0.45	2 977.80 €
6281 ...	AGENCE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES ABERERS/CÔTE DES LEGENDES (convention pluriannuelle 2014-2016)	28360 hab x 2.95 € (Popu totale INSEE 2014)	83 510.00 €	28407 x 2.53 € (pop totale INSEE 2015)	71 865.00 €	-13.94	71 865.00 €
6281 PSC 253	SYNDICAT MIXTE DU POLE AQUATIQUE ABERES-LESNEVEN	Part fixe = 50 % Parts variables = 25 % élèves + 25 % popu municipale 2013	491 283.84 €	Part fixe = 50 % Parts variables = 25 % élèves + 25 % popu municipale 2014	418 353.00 €	-14.84	418 353.00 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE FINANCES</b>			<b>579 226.13 €</b>		<b>494 812.32 €</b>	<b>-14.57</b>	<b>494 812.32 €</b>
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : EMPLOI - SOLIDARITE</b>							
6281 PDIFF 523	MISSION LOCALE (convention pluriannuelle 2014-2017)	28 360 hab x 1.38 € (Pop. Totale INSEE 2014)	39 136.80 €	28407 x 1.40 € (pop totale INSEE 2015)	39 769.80 €	1.62	39 769.80 €
6281 PDIFF 523	MAISON DE L'EMPLOI (convention pluriannuelle 2014-2016)	MAISON EMPLOI	137 000.00 €		137 000.00 €	0.00	137 000.00 €
		PLIE	10 520.00 €		11 700.00 €	11.22	11 700.00 €
		Part. exceptionnelle nécessaire à l'équilibre du budget du PLIE - diminution des fonds européens	7 547.30 €		- €		
6281 PDIFF 523	EN ROUTE POUR L'EMPLOI BREST (convention pluriannuelle pour la période du 01/7/2012 - 30/06/2015) <b>A RENOUVELER</b>		5 000.00 €	NB-Cette demande est arrivée après la commission finances	5 000.00 €	0.00	5 000.00 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE EMPLOI-SOLIDARITE</b>			<b>199 204.10 €</b>		<b>193 469.80 €</b>	<b>-2.88</b>	<b>193 469.80 €</b>
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>							
6281 ECONO M 90	PAYS DE BREST INITIATIVE (PBI) Attribution de prêts à taux 0 pour la création et la reprise d'entreprises	27 850 hab x 0.14 € (Pop. légale 2012)	3 900.00 €	27 850 hab x 0.14 € (Pop. légale 2012)	3 900.00 €	0.00	3 900.00 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			<b>3 900.00 €</b>		<b>3 900.00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>3 900.00 €</b>
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>							
6281 URBA 820	POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST	25712 habx 2.48 € (population municipale INSEE 2012)	63 742.67 €	27 298 hab (pop municip. INSEE 2014) = 36 710.44 + 10 000 € + SIG 13 610 € + THD 5 084,20 €	65 404.64 €	2.61	65 404.64 €
6281 URBA 820	ADEUPA AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME PAYS DE BREST (convention pluriannuelle à renouveler au 1/1/2015)	27 298 hab x 0.84 € (pop. municipale au 01/01/2014)	22 930.00 €	27 391 hab x 0.93 € (pop. municipale au 01/01/2015)	25 474.00 €	11.09	22 930.00 €
6281 PLH 72	ADIL AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (Convention de partenariat pour 2010, renouvelable tacitement)	28 233 hab x 0.202 € (Pop. Totale INSEE 2013)	5 703.00 €	28 407 hab x .0202 € (popu totale INSEE 2015)	5 738.00 €	0.61	5 738.00 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			<b>92 375.67 €</b>		<b>96 616.64 €</b>	<b>4.59</b>	<b>94 072.64 €</b>
IMPUTATION CPTABLER	BENEFICIAIRES	RAPPEL EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	Evolution en % de 2014 à 2015	Proposition commission finances		
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : ENVIRONNEMENT - BUDGET ANNEXE DU SPED</b>							
6281 DECH 812	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR L'ELIMINATION DES DECHETS	30 003 hab x 0.15 € (pop DGF 2012)	4 565.00 €	30 501 hab x 0.15 € (pop DGF 2014)	4 575.15 €	0.22	4 575.15 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE ENVIRONNEMENT</b>			<b>4 565.00 €</b>		<b>4 575.15 €</b>	<b>0.22</b>	<b>4 575.15 €</b>
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : ENFANCE JEUNESSE</b>							
6281 CDL 421	CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL PAYS DE LESNEVEN COTE DES LEGENDES (convention pluriannuelle 2013-2015)	Part fonctionnement + pilotage	159 090.90 €		159 250.00 €	0.10	159 250.00 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE</b>			<b>159 090.90 €</b>		<b>159 250.00 €</b>		<b>159 250.00 €</b>
<b>DOMAINE DE COMPETENCE : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</b>							
6281 TOUR 95	EPIC "Office de Tourisme Lesneven-Côte des Légendes"	Montant du transfert de charges	110 738.00 €	Montant du transfert de charges	110 738.00 €	0.00	110 738.00 €
		Participation au fonctionnement(144 262 €) et aux actions et animations à caractère touristique (plafond de 50 000 €)	194 262.00 €	Participation au fonctionnement(237 832 €) et aux actions et animations à caractère touristique (plafond de 28 500 €), la subv. Voile scolaire est annulée pour 21 500 €, activité gérée par la CCPLCL.	266 332.00 €	3.57	266 332.00 €
		prise en charge de dépenses récurrentes de Meneham	46 900.00 €				
		Augmentation du coût salarial Meneham : Fête des 10 ans du début de travaux en 2015 : découverte théâtralisée du village par Ar Vro Bagan pendant l'été 2015. Coût total = 26 601 € TTC dont 11 668 € en 2014 et 14 933 € en 2015.	11 668.00 €	Solde de la subvention de 2014	14 933.00 €		14 933.00 €
		réédition du livre de Marie Guillem, 1 écran	5 200.00 €				
6281 TOUR 95	BREST TERRES OCEANES	3 missions : promotion de la destination Brest terres océanes, accompagnement des professionnels du tourisme, coordination et l'organisation de l'offre touristique	0.00 €	Particip. totale du Pays de Brest = 351 550 € Clé répartition : 3/4 population et 1/4 lits marchants	28 613.00 €		28 613.00 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE TOURISME</b>			<b>384 768.00 €</b>		<b>420 616.00 €</b>		<b>420 616.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 423 129.80 €</b>		<b>1 373 239.91 €</b>	<b>-3.51</b>	<b>1 370 695.91 €</b>



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**

Présents : **36** Votants : **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 7 / 2015**

**Séance du 25 / 02 /2015**

Le 25 février 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 février 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

**Subventions 2015 au profit d'organismes et associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions adressées par divers organismes et associations à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes - pour l'année 2015

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 11 février 2015,

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- PREND ACTE que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote ;
- DÉCIDE d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous aux différents organismes et associations ;
- AUTORISE son Président à signer les avenants fixant le montant des subventions 2015, aux conventions signées antérieurement ;
- AUTORISE son Président à renouveler les conventions arrivées à terme le 31 décembre 2014 et à mandater le montant des subventions pour les années 2015 – 2016 et 2017 dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire ;
- AUTORISE son Président à mandater ces subventions.

**Le Président  
Bernard TANGUY**

## SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	RAPPEL 2014	DEMANDE 2015	Proposition de la commission compétente	Avis de la Commission Finances
<b>COMPETENCE : FINANCES</b>						
LE FOLGOET	RADIO EMERAUDE (convention pluriannuelle à renouveler pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017)	Compléter les vecteurs de communication du développement local par la promotion des actions et manifestations économiques, culturelles et sportives mises en œuvre par ses acteurs	33 000 €	33 000 €		33 000 €
LESNEVEN	LYRE LESNEVIENNE (convention pluriannuelle du 01/01/2013 - 31/12/15)	Aide à l'achat de matériel	1 500 €	1 500 €		1 500 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE FINANCES</b>			<b>34 500 €</b>	<b>34 500 €</b>		<b>34 500 €</b>
<b>COMPETENCE : SPORTS - EVENEMENTIEL</b>						
PLOUDANIEL	LES AMIS DU VELO	17ème édition du TPLCL les 4 et 5 avril 2015	3 500 €	4 500 €		3 500 €
LANNILS	TRO BRO ORGANISATION	Tro Bro Leon 19 avril 2015 (pour info : achat d'un encart publicitaire pour 1 800 €)	3 000 €	3 000 €		3 000 €
PLOUNEOUR-TREZ	COMITE D'ANIMATION BEVA ER VRO	Course cycliste "ronde Finisterienne" le 16/8/2015 et ouverture course cycliste Harmonie M utuelle cadets (course supplémentaire en 2016 par rapport à 2014)	500 €	600 €		500 €
LE FOLGOET	ASSOCIATION LA TRANSLEONARDE	Marathon du Finistère La Transléonarde juin 2015	4 000 €	4 000 €		4 000 €
BREST	SOCIETE D'ATTelage D'ARMOR ET D'ARGOAT	Organisation d'un concours complet d'attelage à l'hippodrome de Lesneven les 2 et 3 mai 2015	pas de demande	1 500 €		1 000 €
GOULVEN	SOCIETE HIPPIQUE PEN AR BED	Concours départemental du cheval breton à Kerlouan le 1er août 2015	1 000 €	1 500 €		1 000 €
KERLOUAN	KER-ZION	Festival Ker-zion le 22 août 2015	pas de demande	4 000 €		4 000 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE SPORTS - EVENEMENTIEL</b>			<b>12 000 €</b>	<b>19 100 €</b>		<b>17 000 €</b>
<b>COMPETENCE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						
PLOUDANIEL	FORUM DE PLOUDANIEL	Forum de Ploudaniel les 23 et 24 mai 2015	4 000 €	4 000 €		4 000 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>		<b>4 000 €</b>
<b>COMPETENCE : ENVIRONNEMENT</b>						
PLABENNEC	AAPPMA convention pluriannuelle à renouveler pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017	Participer à la reconquête de la qualité de l'eau des bassins versants de l'Aber Wrach, de la Flèche et du Quillimadec	5 000 €	5 000 €	- €	5 000 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE ENVIRONNEMENT</b>			<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>COMPETENCE : ENFANCE - JEUNESSE</b>						
LESNEVEN	Centre socioculturel intercommunal (convention cadre tripartite du 01/01/2013 au 31/12/15)	Animation "pré-ados et séjours"	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
		Animation collective famille	6 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
		REPAM	38 143 €	38 143 €	38 143 €	38 143 €
<b>SOUS TOTAL COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE</b>			<b>51 143 €</b>	<b>54 143 €</b>	<b>54 143 €</b>	<b>54 143 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>106 643 €</b>	<b>116 743 €</b>	<b>54 143 €</b>	<b>114 643 €</b>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Membres du Conseil en exercice : 39

Présents : 36    Votants : 38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 8 / 2015**

**Séance du 25 / 02 /2015**

Le 25 février 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 février 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

**Subventions encaissées au titre de la mise en place de la redevance incitative des ordures ménagères et déchets**

**Transfert du budget principal au budget annexe du service public d'élimination des déchets (SPED)**

Par délibération n° CC83/2014, le conseil communautaire a arrêté à la date du 30 novembre 2014 la liste des équipements payés et des subventions encaissées à transférer du budget principal au budget du SPED.

Or en janvier 2015, le trésor public nous a informé que des acomptes de subventions avaient été encaissés sur notre compte après l'arrêté mentionné ci-dessus. Il convient donc de compléter les transferts entre budgets tels qu'indiqués ci-après.

Il est précisé que le solde des dépenses engagées et des subventions restant à encaisser sur le budget principal au titre l'opération budgétaire d'investissement n° 17 relative à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire communautaire feront l'objet d'un nouveau transfert en fin 2015.

SUBVENTIONS ENCAISSEES PAR LE BUDGET PRINCIPAL (EXERCICE 2014) DU 30 NOVEMBRE 2014 au 20 JANVIER 2015 DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES A DEDUIRE DE LA VALEUR MISE A DISPOSITION DU SPED.							
N° article	Date du titre de recette	Désignation	Année	Valeur historique	Amortissement	VNC au 31/12/2014	N° d'inventaire
1328	20/01/2015	Subvention ADEME TITRE 867/2014	2014	102 670.00 €	- €	102 670.00 €	
1323	22/12/2014	Subvention CG 29 TITRE 756/2014	2014	3 613.00 €	- €	3 613.00 €	
1323	22/12/2014	Subvention CG29 TITRE 755/2014	2014	16 607.00 €	- €	16 607.00 €	
1323	22/12/2014	Subvention CG29 TITRE 754/2014	2014	9 203.00 €	- €	9 203.00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>132 093.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>132 093.00 €</b>	

**Décision du Conseil** : Adopté à l'unanimité

**Le Président  
Bernard TANGUY**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**

Présents : **36** Votants : **38**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 14 / 2015**

**Séance du 25 / 02 /2015**

Le 25 février 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 février 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

**Subvention aide à l'installation d'un agriculteur**

Dans le cadre du schéma de développement économique, la communauté de communes a mis en place une aide forfaitaire de 2 000 € maximum pour l'installation des agriculteurs.

Le conseil communautaire a précisé les conditions d'octroi et de modulation lors de ses séances du 26 juin 2012 (délibération n°CC/25/2012) et du 16 janvier 2013 (délibération n° CC/03/2013).

**Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution de la subvention suivante :**

Nom	Prénom	Adresse de l'installation	Activité	Dotation « jeune agriculteur »	Date d'affiliation MSA (chef d'exploitation)	Montant de l'aide
MORVAN	Alexandre	Prat-ar-Ber 29890 PLOUNEOUR-TREZ	Légumes céréales	oui	01/10/2014	2 000 €
Montant global						2 000 €

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité

**Le Président**  
**Bernard TANGUY**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**  
Présents : **33** Votants : **36**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 17 / 2015**

**Séance du 25 / 03 /2015**

Le 25 mars 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 mars 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

**SUBVENTIONS 2015 AU PROFIT DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

**EXPOSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions adressées par divers organismes et associations à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes - pour l'année 2015

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 11 mars 2015,

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- PREND ACTE que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote ;
- DÉCIDE d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous aux différents organismes et associations ;
- AUTORISE son Président à signer les avenants fixant le montant des subventions 2015, aux conventions signées antérieurement ;
- AUTORISE son Président à renouveler les conventions arrivées à terme le 31 décembre 2014 et à mandater le montant des subventions pour les années 2015 – 2016 et 2017 dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire ;
- AUTORISE son Président à mandater ces subventions.

**Le Président  
Bernard TANGUY**

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	RAPPEL 2014	DEMANDE 2015	Proposition de la commission compétente	Avis de la Commission Finances
<b>COMPETENCE SPORTS - EVENEMENTIEL</b>						
KERNILIS	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE KERNILIS CÔTE DES LEGENDES	Déplacements championnats nationaux et régionaux	pas de demande	3 060 €	50 €/gymnaste dépl.nationaux uniquement	1 200 €
<b>COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						
LESNEVEN	AMITIE MADAGASCAR BRETAGNE	Aide à l'accueil des Maires et partenaires malgaches sur notre territoire	pas de demande	2 500 €		2 500 €
<b>COMPETENCE ENFANCE - JEUNESSE</b>						
LESNEVEN	Centre socioculturel intercommunal (convention cadre tripartite du 01/01/2013 au 31/12/15)	Semaine petite-enfance	- €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Lesneven	Médiathèque	Projet du "Vent dans les BD"	1 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
	Junior asso "D-citybreak"	Manifestation battle Hip Hop	- €	700 €	700 €	700 €
Plouider	Comité des Fêtes	Raid de la butte (36 J/E de 12-17 ans) - juin 2014	1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
	AFR de la Baie	Stage équitation 6-12 ans - juillet-août (5j)	1 000 €	1 020 €	720 €	720 €
		Stage Masterchef - 6-12 ans - été (5j)	1 000 €	1 020 €	720 €	720 €
		Stage cuisine - 6-12 ans - Pâques (5j)	- €	1 000 €	720 €	720 €
		Stage bois - 7-12 ans - Pâques (3j)	- €	612 €	432 €	432 €
		Stage escalade - 7-12 ans - été (3j)	- €	612 €	432 €	432 €
		Stage nature et patrimoine - 5-12 ans - été (5j)	- €	1 020 €	720 €	720 €
		Stage art de la rue - 6-12 ans - été (5j)	- €	1 020 €	720 €	720 €
		Stage atelier scientifique - 6-12 ans - été (5j)	- €	1 020 €	720 €	720 €
		Séjour nuit trapeur - 4-5 ans - été (2j)	- €	300 €	300 €	300 €
		Séjour été 6-12 ans - été (4j)	960 €	1 040 €	1 040 €	1 040 €
		Ploudaniel	EPAL	Séjour été 6-8 ans - Elliant - juillet (4j)	350 €	325 €
Séjour été 9-12 ans - Elliant - juillet (4j)	350 €			325 €	325 €	325 €
Guisseny	AFR GUISSENY	Stage construction jeux bois 7-12 ans - octobre (3 j)	280 €	240 €	240 €	240 €
		Stage zumba - danse africaine - 6-10 ans - juillet (5j)	600 €	500 €	500 €	500 €
		Stage culinaire 6-14 ans - juillet (3j)	350 €	350 €	240 €	240 €
		Stage équitation 6-12 ans - juillet (5j)	700 €	800 €	800 €	800 €
		Stage escalade - 9-14 ans - août (5j)	- €	550 €	550 €	550 €
		stage activités nautiques - 6-13 ans - août (5j)	- €	900 €	900 €	900 €
		Stage culturel (arts plastiques + sculpture) - 6-14 ans -	- €	500 €	500 €	500 €
		Stage Hip hop graff - 10-15 ans - juillet (5j)	- €	500 €	500 €	500 €
		Action 10-14 ans - ouverture d'un accueil	- €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
		Séjour ski 2013 du 7 au 14 mars 2014	10 000 €	9 300 €	9 300 €	9 300 €
		Séjour 4-6 ans - Guissény - août (2j)	320 €	280 €	250 €	250 €
		Séjour 4-6 ans - Le Guilvinec - juillet (2j)	320 €	280 €	250 €	250 €
		Séjour 6-8 ans - Locunolé - juillet (4j)	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Séjour 8-10 ans - Locunolé - juillet (5j)	- €	1 500 €	1 400 €	1 400 €
		Séjour 11-14 ans - Locunolé - juillet (5j)	- €	1 500 €	1 400 €	1 400 €
		Séjour 14-17 ans - Locunolé - juillet (10j)	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
		Séjour adapté 10-15 ans - Vendée - août (5j)	2 070 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Actions 14-17 ans - année 2013	2 100 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Rencontre jeunes Bretagne - avril (3j)	1 650 €	600 €	600 €	600 €
		Ouverture Ludothèque	- €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Territoire CCPLCL	Accessibilité tarifaire	enfants de 3-17 ans - année 2015	25 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
	Bourse à projets jeunes	Appels à projet jeunes - 10-25 ans	- €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	B.A.F.A	Soutien à la formation Bafa (17-25 ans) année 2015	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE</b>			<b>84 350 €</b>	<b>125 514 €</b>	<b>121 504 €</b>	<b>121 504 €</b>





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**  
Présents : **33** Votants : **36**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 18 / 2015**

**Séance du 25 / 03 /2015**

Le 25 mars 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 mars 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président.

**Participation complémentaire au profit de l'ADEUPa**

**EXPOSÉ**

Dans le cadre de l'examen de la participation pour l'année 2015 à l'ADEUPa lors du conseil communautaire du 25 février dernier, des précisions ont été sollicitées concernant l'accord d'entreprise de l'ADEUPa.

L'augmentation des contributions des financeurs de l'agence d'urbanisme a été actée par le bureau du pays de Brest le 20 mars 2012. Ainsi, la participation des communautés de communes passe de 0,75 € à 1 € par habitant. Augmentations à lisser sur 3 ans. Les difficultés de renégociation de l'accord d'entreprise ont différé les augmentations à partir de 2014.

Les négociations sur l'accord d'entreprise ont abouti en 2014 et ont été validées à l'unanimité par le conseil d'administration de l'ADEUPa le 16 décembre 2014.

S'appuyant sur une convention collective syntec, (convention collective des bureaux d'études), l'accord d'entreprise a été modifié : baisse du nombre de jours ARTT passant à 15, suppression de droit à jours de congés d'ancienneté, et suppression des jours de congés de fractionnement, réduction du nombre de jours d'absence pour événements familiaux.

Cet accord a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il en résulte une augmentation de la participation par habitant pour 2015 de 0.09 €

En conséquence, il est proposé de fixer le montant de la participation à verser pour 2015 à l'ADEUPa à 25 474 € (22 930 € en 2014) et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir pour la période 2015/2017.

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité

**Le Président**  
**Bernard TANGUY**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**

Présents : **33** Votants : **36**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 29 / 2015**

**Séance du 25 / 03 /2015**

Le 25 mars 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 mars 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président

**Attribution d'une subvention de fonctionnement en 2015 au profit  
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EXPOSÉ**

Le Président expose que lors de la préparation budgétaire du C.I.A.S., un crédit de subvention de 110 000 €, provenant du budget principal de la communauté de communes, a été inscrit afin de financer les actions à mettre en œuvre en 2015. Ce projet de budget 2015 du CIAS a été validé par les membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 5 mars 2015.

Il convient donc de porter un crédit identique à l'article D657362 de la section de fonctionnement du budget principal 2015.

**DÉCISION**

A l'unanimité, le Conseil autorise son Président à inscrire la subvention de 110 000 € au budget primitif de la communauté de communes et à procéder à son versement au profit du CIAS.

**Le Président  
Bernard TANGUY**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Membres du Conseil en exercice : **39**

Présents : **33** Votants : **36**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 30 / 2015**

**Séance du 25 / 03 /2015**

Le 25 mars 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 mars 2015 - s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, président

**Attribution d'une subvention de fonctionnement en 2015 au  
profit du SPIC de l'abattoir public de Lesneven**

**EXPOSÉ**

Considérant le déficit prévisible de la section d'exploitation (41 000 €) qui résulte essentiellement de deux éléments. D'une part, une activité d'abattage insuffisante pour couvrir les dépenses, et d'autre part une dotation aux amortissements trop élevée par rapport aux recettes d'exploitation.

Vu le non aboutissement, faute de candidat, de la décision prise en 2010 par le conseil communautaire, unanimement, de déléguer notre service public d'abattage sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de 9 années,

**DÉCISION**

A l'unanimité, le conseil autorise son président à :

- ✓ inscrire une subvention de 41 000 € au budget primitif de la communauté de communes, en dépenses de fonctionnement, au budget primitif annexe de l'abattoir public, en recettes d'exploitation ;
- ✓ procéder au versement de cette subvention.

**Le Président  
Bernard TANGUY**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Membres du Conseil en exercice : 39  
Présents : 33 Votants : 38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N° CC / 40 / 2015**

**Séance du 24/06/2015**

Le 24 juin 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 18 juin 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, Président

**Attribution de subventions**

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur les attributions de subventions suivantes :

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	RAPPEL 2014	DEMANDE 2015	Proposition de la commission compétente	Avis de la Commission Finances
<b>COMPETENCE : SPORTS - EVENEMENTIEL</b>						
LESNEVEN	ASSOCIATION CHALLENGE GEORGES MARTIN	Challenge Georges martin - 4 et 5 juillet 2015	1 000 €	1 500 €		1 000 €
<b>COMPETENCE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						
BREST	CCI	Dispositif solutic 2015/2016 : aide aux entreprises pour l'utilisation des outils internet.	pas de demande	1 400 €	1 400,00 €	1 400 €

**Déci  
sion  
du  
Con  
seil :**  
adop  
té à  
l'una  
nimit  
é

**Le Président  
Bernard TANGUY**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Membres du Conseil en exercice : 39  
Présents : 34 Votants : 36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC / 69/ 2015

Séance du 14/10/2015

Le 14 octobre 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 8 octobre 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, Président

Subventions et participations aux associations et organismes

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 7 octobre 2015, le Conseil communautaire est invité à délibérer sur les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS et ORGANISMES

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	RAPPEL 2014	DEMANDE 2015	Proposition de la commission compétente	Avis de la Commission Finances
<b>COMPETENCE : SPORTS - EVENEMENTIEL</b>						
KERLOUAN	KERLOUAN AMITIE VELO	Championnat de Bretagne de cyclo cross le 6/12/2015 à Kerlouan	pas de demande	3 000 €		3 000 €
<b>COMPETENCE : ENFANCE - JEUNESSE</b>						
Plouider	EPAL	Séjour nature - 10/14 ans (8j)	- €	1 645 €	1 645 €	1 645 €
Ploudaniel	Espace jeunes municipal	Séjour nature 12/17 ans - (11j)	- €	3 800 €	3 800 €	3 800 €
Guisseny	AFR GUISSENY	Séjour 6-12 ans - Telgruc-sur-mer (4j)	- €	1 440 €	1 200 €	1 200 €

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité

**Le Président**  
**Bernard TANGUY**

Membres du Conseil en exercice : **39**  
Présents : **35**    Votants : **36**

Le 9 décembre 2015 à 18h00, le conseil communautaire - dûment convoqué le 3 décembre 2015 s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel communautaire sous la présidence de Bernard TANGUY, Président.

**Subventions 2015 au profit d'associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions adressées par trois associations à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes - pour l'année 2015

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 2 décembre 2015,

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- PREND ACTE que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote ;
- DÉCIDE d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous aux trois associations ;
- AUTORISE son Président à mandater ces subventions.

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	RAPPEL 2014	DEMANDE 2015	Proposition de la commission compétente	Avis de la Commission Finances (réunions ...)
<b>COMPETENCE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						
LE FOLGOET	CLUB DES ENTREPRISES	Organisation des 6èmes Trophées de l'Entreprise	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>COMPETENCE : ENFANCE - JEUNESSE</b>						
LESNEVEN	Centre socioculturel intercommunal (convention cadre tripartite du 01/01/2013 au 31/12/15)	REPAM (solde 2014)			1 471 €	1 471 €
Guisseny	AFR GUISSENY	Séjour ski 2016 du 13 au 20 février 2016 (Alpes)	9 300 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>10 800 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>13 471 €</b>	<b>13 471 €</b>

**Le Président**

**Bernard TANGUY**